



CC des Combes (Siren : 247000367)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin
Arrondissement	Vesoul
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/1994
Date d'effet	31/12/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Carmen FRIQUET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70360 scey-sur-saone-et-saint-albin
Téléphone	03 84 92 72 12
Fax	03 84 92 73 56
Courriel	lescombes@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	taxe de séjour
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 827
-----------------------------	-------

Densité moyenne

27,48

Périmètre

Nombre total de communes membres : 27

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Aroz (217000280)	151
70	Baignes (217000470)	105
70	Boursières (217000900)	58
70	Bucey-lès-Traves (217001056)	124
70	Chantes (217001270)	128
70	Chassey-lès-Scey (217001387)	134
70	Chemilly (217001486)	89
70	Clans (217001585)	108
70	Confracourt (217001692)	221
70	Ferrières-lès-Scey (217002328)	129
70	La Neuvelle-lès-Scey (217003862)	194
70	La Romaine (200053056)	515
70	Mailley-et-Chazelot (217003243)	663
70	Neuvelle-lès-la-Charité (217003847)	230
70	Noidans-le-Ferroux (217003870)	697
70	Ovanches (217004019)	134
70	Pontcey (217004175)	333
70	Raze (217004399)	359
70	Rosey (217004522)	271
70	Rupt-sur-Saône (217004571)	116
70	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin (217004829)	1 571
70	Soing-Cubry-Charentenay (217004928)	580
70	Traves (217005040)	375
70	Velleguindry-et-Levrecey (217005354)	157
70	Velle-le-Châtel (217005362)	134
70	Vy-le-Ferroux (217005800)	161
70	Vy-lès-Rupt (217005826)	90

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
<i>Compétences optionnelles : Elaboration des schémas directeurs d'assainissement des communes membres de la communauté. Elaboration, mise à l'enquête et approbation des zonages d'assainissement.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Compétences obligatoires : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES.</i>

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Compétences optionnelles : Accueil de la Petite Enfance : Mise en place d'actions en faveur de la petite enfance. Sont réputées d'intérêt communautaire: le soutien aux structures itinérantes de halte garderie concernant le territoire communautaire, la création et gestion de structures permanentes d'accueil de la petite enfance, l'aide aux actions de formation des assistantes maternelles.</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaires ou aéroportuaires, ou à caractère politique <i>ou à caractère politique locale et gestion commerciale d'activités commerciales tertiaire, artisanale ou touristique. / Acquisition, rénovation et construction de bâtiments industriels, artisanaux, commerciaux et tertiaires pour permettre l'implantation d'entreprises et services nouveaux ou le développement d'entreprises et services existants.</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Compétences optionnelles : Création et gestion d'équipements sportifs, socioculturels et de loisirs. Sont réputés d'intérêt communautaire les équipements polyvalents non couverts ouverts à tout public ainsi que les locaux affectés à l'usage des jeunes - Restauration du patrimoine. Sont réputés d'intérêt communautaire les travaux extérieurs indispensables à la bonne conservation des églises et les travaux de restauration du patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs, puits, abreuvoirs...). -</i> <i>Compétences optionnelles : Création et gestion d'équipements sportifs, socioculturels et de loisirs. Sont réputés d'intérêt communautaire les équipements polyvalents non couverts ouverts à tout public ainsi que les locaux affectés à l'usage des jeunes.</i>
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire <i>Compétences optionnelles : Reflexion sur la carte scolaire ; Affaires scolaires préélémentaires et élémentaires. Sont réputées d'intérêt communautaire : Définition des orientations de la politique scolaire sur le territoire communautaire ; Construction, aménagement, entretien et gestion, à compter du 1er janvier 2017, des bâtiments et équipements dédiés à l'enseignement situés sur le territoire communautaire ; Gestion, à compter du 1er janvier 2017, des moyens humains, matériels et financiers nécessaires au service des écoles.</i>
- Activités péri-scolaires <i>Compétences optionnelles : Organisation et gestion, à compter de la rentrée scolaire 2003-2004, des activités périscolaires. Sont réputés d'intérêt communautaire : la construction, la rénovation, l'extension et la gestion des locaux destinés à l'accueil de ces activités ; la mise en oeuvre sur le territoire communautaire de services de restauration et d'accueil périscolaire (matin, midi, soir et mercredi) ; la mise en oeuvre sur le territoire communautaire de centres de loisirs sans hébergement (CLSH) pendant les vacances scolaires ; la participation, aux lieux et place des communes concernées, au financement de tels services pour les enfants de communes membres scolarisés dans le RPI pour lequel l'accueil périscolaire se situe en dehors du territoire communautaire.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Compétences facultatives : Organisation d'activités sportives, socioculturelles et de loisirs pour les jeunes en période extrascolaire.</i>
- Activités sportives <i>Compétence facultative: organisation d'activités sportives, socioculturelles et de loisirs pour les jeunes en période extrascolaire.</i>
Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Compétences obligatoires: Participation et représentation des communes au sein des structures ayant compétence en matière de programmation et de planification territoriale (pays, SCOT...).

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Compétences obligatoires : Elaboration et suivi des documents d'urbanisme. Sont réputées d'intérêt communautaire : l'élaboration, les révisions, les modifications, et toute procédure relative à l'évolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; l'élaboration, les révisions, les modifications et toute procédure relative à l'évolution des documents d'urbanismes communaux qui auront été prescrites après la date d'effet du transfert de compétences.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Compétences obligatoires: Toute action relative à la rénovation et à la reconquête des espaces urbanisés des communes. Sont réputés d'intérêt communautaire toutes les opérations permettant de faire disparaître des bâtiments en ruines.

- Etudes et programmation

Compétences obligatoires : Elaboration et mise en oeuvre de programmes globaux de développement et de système de gestion du territoire communautaire. Sont réputés d'intérêt communautaire toutes les opérations intéressant l'ensemble du territoire communautaire.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Compétences optionnelles : Création, entretien et aménagement de la voirie : construction et entretien des voiries dans les lotissements et les zones d'activités réalisés par la communauté ; balayage des voies situées en agglomération ; tous travaux et prestations sur les voies d'intérêt communautaire et leurs dépendances. Sont réputés d'intérêt communautaire les voiries classées situées hors agglomération et permettant d'accéder à une autre commune, à un hameau ou à une autre voie classée ouverte à la circulation.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Compétences obligatoires: Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme. / Actions de développement touristique : Soutien aux structures assurant la promotion touristique du territoire communautaire. / Création et gestion d'hébergements touristiques. Sont réputés d'intérêt communautaire : la création de villages de gîtes à l'exception des opérations constituant la poursuite d'une opération déjà engagée et la création de gîtes ruraux et meublés de tourisme. / Soutien aux porteurs de projets privés désireux de réaliser des équipements d'hébergements à l'exception des hébergements de plein air (camping, caravane, mobil home). / Création et gestion de circuits de randonnées et de découvertes. Sont réputées d'intérêt communautaire: la création de sentiers et d'itinéraires thématiques de découvertes du patrimoine naturel et bâti et la création de circuits labellisés de randonnée pédestres, équestres, VTT, à l'exception des circuits uniquement communaux. / Aménagement et gestion d'aires d'accueil pour camping car. / Mise en place d'une signalétique touristique. Sont réputées d'intérêt communautaire: la mise en place de points informations services, la signalétique du petit patrimoine rural et des édifices remarquables et la signalisation directionnelle touristique. / Aménagements d'aires de pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite. / Aménagement et gestion du port de plaisance de Scey-sur-Saône. Sont réputées d'intérêt communautaire toutes les opérations intervenant sur le domaine concédé par Voies Navigables de France ainsi que les opérations concernant les terrains adjacents au domaine concédé.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Compétence optionnelle : Aide aux porteurs de projets pour la création de logements locatifs privés conventionnés.

- Politique du logement non social

Compétences optionnelles : Acquisition, réhabilitation et construction de logements locatifs. Sont réputés d'intérêt communautaire les opérations permettant d'augmenter le parc de logements locatifs ; Réalisation de lotissements à usage d'habitation. Sont réputés d'intérêt communautaire toutes les opérations nécessitant l'obtention d'un permis d'aménager ainsi que les opérations dispensées de permis d'aménager mais créant au moins trois parcelles.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Compétence optionnelle : Mise en oeuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Compétences obligatoires : Création et exploitation de réseaux de communications électroniques. Sont réputés d'intérêt communautaire : L'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit de dimension départementale, sans interférer dans la mise en oeuvre des réseaux de communications électroniques établis par des membres pour leurs besoins propres (sauf à leur demande expresse) ; la réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective à terme de couverture THD ; l'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de téléphonie mobile permettant l'accès des utilisateurs aux technologies Internet ; l'acquisition des droits d'usage nécessaires auprès des autorités compétentes ; la gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures et des réseaux ; l'organisation et la mise en oeuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ; l'activité "d'opérateurs d'opérateurs" en mettant à la disposition des opérateurs de service la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; l'offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; la commercialisation des infrastructures et des réseaux auprès d'autres opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ; le cas échéant, en cas d'insuffisance d'initiatives privées, la fourniture de services de communications électroniques à l'utilisateur final ; toute réalisation d'études intéressant son objet.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Compétences obligatoires : AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
70	Syndicat de collecte des ordures ménagères du Val de Saône (257001024)	SM fermé	89 068
70	SM pour le fonctionnement de l'école départementale de musique, de danse et de théâtre de la Haute Saône (257002584)	SM ouvert	75 033
70	SM pour l'école primaire de Combeaufontaine (200074177)	SM fermé	1 660
70	SM du Pays Vesoul Val de Saône (200030831)	SM fermé	74 969
70	SM Haute Saône Numérique (200044527)	SM ouvert	210 720

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)